

Adhésion : montant des cotisations annuelles

Pour bénéficier de toutes les offres proposées par l'ASCE, l'adhésion est obligatoire.

Catégorie A : 20 €

Catégorie B : 15 €

Catégorie C : 10 €

Retraité : 10 €



Membre extérieur : 22 €

Membre extérieur occasionnel : 2 €

Association Sportive, Culturelle et d'Entraide, l'ASCE est une association régie par la loi de 1901, créée au début des années 70 au sein de la DDE des Hauts-de-Seine.

Elle est affiliée à la Fédération Nationale des ASCE (FNASCE), reconnue d'utilité publique, qui regroupe 116 associations animées par des bénévoles, réparties en 17 régions, soit environ 36 000 adhérents et leurs ayants droits, www.fnascee.org/qui-sommes-nous-r17.html

L'ASCE 92 regroupe les agents liés à une même communauté de travail dans le département des Hauts-de-Seine. www.fnascee.org/asce-92-r160.html

Son objectif est de favoriser les relations humaines, resserrer les liens amicaux entre les agents de ces Ministères, au travers d'activités sportives, culturelles et d'entraide.

Ses actions consistent à proposer divers services :

- programme d'animations locales, régionales, nationales d'activités sportives et culturelles
- séjour vacances en unité d'accueil en France,
- participation financière et billetterie cinéma,
- action de solidarité : prêts financiers, aide au séjour en colonie de vacances, séjours gratuits.

ASCE 92 DRIEAT-DRIHL
167/177 avenue. Joliot Curie - BP 102
92013 Nanterre Cedex
<https://www.fnascee.org/asce-92-r160.html>



page ASCE Hauts-de-Seine

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61561503961953>

Plus d'informations sur la FNASCE : www.fnascee.org



Association sportive,
culturelle et d'entraide des
Hauts-de-Seine

Livret d'accueil 2025



Les services proposés

Billetterie

Tarifs préférentiels : places UGC à 6 € dans la limite de 5 tickets par adhérent et par mois, sauf les « adhérents extérieurs ».

0000 Muriel LECAT & Mohamed ZAHZOUH

Programme d'animations

Locale : sortie familiale, café culturel, concours de dessin et de photographie, fête de fin d'année

Régionale : sorties et visites organisées par les ASCE d'Île-de-France (théâtre, expositions, musées, week-end ou journée découverte...)

Nationale : concours culturels (scrabble, chasse au trésor, mots croisés) et sportif (challenge de pétanque, de trail, ...)

0000 Informations diffusées par mail aux agents et adhérents, sur les tableaux d'affichage des locaux des UDEAT et UDHL 92 + communication via la page facebook « Hauts de Seine ASCE »

Sections sportives

Foot : échange sportive entre adhérent et partenaires extérieur 1 à 2 fois / semaine
=>adhésion annuelle à la section : 1€

Pétanque : échange sportive entre adhérent selon la météo
=>adhésion annuelle à la section : 1€

Tennis : partenariat avec le TCBB pour accéder aux terrains lors de la saison sportive
=>adhésion annuelle à la section : 15 €

0000 Muriel LECAT et Corentin GUITTON

Partenariats

Clinique ostéopathique du Conservatoire supérieur d'Ostéopathie (CSO) de Nanterre : 5 € la séance sur RDV

0000 Muriel LECAT

Participation financière

Seuls les adhérents du ministère de l'écologie et/ou gérés par le ce dernier et les retraités peuvent bénéficier des participations de l'ASCE 92 .

(1) Sorties au théâtre Concerts Visites aux musées Châteaux Matches de sports	de 5€ à 15€ 3,00 € 15,01€ à 30€ 5,00 € 30,01€ à 45€ 7,00 € sup à 45,01€ 9,00 €	Une participation une fois par mois pour l'adhérent et ses ayants-droit.
(2) Piscine carte de 10 entrées	Une participation par famille 9,00 €	Une participation une fois par mois pour l'adhérent et ses ayants-droit.
(3) Droits d'inscription à une salle de sport	Une participation par famille pour une inscription dans une salle de sport 15,00 €	salle de sport de la préfecture et partenariat Forest Hill
(4) Parcs d'attraction	Participation pour les enfants de moins de 16 ans 25% du prix du billet d'entrée	une fois par an (vacances d'été) pour les enfants de moins de 16 ans

Procédure d'obtention des participations :

Envoi des justificatifs par courrier à :
0000 ASCE 92 - DRIEAT/DRIHL - BP 102
167/177 av. Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Ou par courriel à l'ASCE92 : ascee-92.associations.oh.driecat-if@i-carre.net

Pour les activités 1, 2, 4 : le billet original, accompagné d'une copie de la carte d'adhésion, devra être adressé dans le mois suivant la date de l'activité. Les participations envoyées au-delà du 30 novembre de l'année N seront prises en compte sur l'année N+1.

Pour l'activité 3 : l'original de l'attestation d'inscription nominative devra être adressée à l'ASCE 92, dans le mois qui suit l'inscription en salle de sport.

La participation sera versée par virement bancaire en une seule fois, en décembre de l'année en cours.
NB : le cumul annuel des participations (1 à 6) par famille (adhérents et ayants-droit) est limité à un maximum de 100 €.

Séjours vacances

Unités d'accueil : demande de séjours partout en France toute l'année : maison de gardien de phare, maison cantonnière, maison éclusière, bungalow...

0000 www.fnasce.org/unites-d-accueil-r44.html

Pour réserver ; se connecter à OLGUA.fr

Entraide

Attributions de séjours gratuits familiaux au printemps et en été, et pour tous (hors période scolaire) sous conditions de ressources. Possibilité de prise en charge du transport pour les adhérents bénéficiant d'un séjour gratuit

0000 www.fnascee.org/dossiers-de-demande-de-sejour-gratuit-r7198.html

Pour réserver, vérifier le calendrier d'attribution et contacter le Secteur Entraide : Anne-Gaël, Kekeli et Muriel

Aide au séjour enfant : Pour tout séjour en colonies de vacances organisé par le CGCV, par une ASCE ou par une URASCE pour chaque enfant

0000 Muriel LECAT :
ascee-92.associations.oh.driecat-if@i-carre.net

Actions de solidarité

Dons lors de catastrophes naturelles (FNASCE).
Prêts financiers de l'ASCE en cas de difficultés financières et familiales

0000 Fleuriane CHARTON
ascee-92.associations.oh.driecat-if@i-carre.net